



## Commune d'Echarlens

# RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2022

### En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
  - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
  - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière
  
- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.
  
- En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
  - a) le bilan;
  - b) le compte de résultats;
  - c) le compte des investissements;
  - d) le tableau des flux de trésorerie;
  - e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison. Toutefois, selon décision du Service des Communes, lors de l'établissement des comptes 2022, seule la comparaison détaillée entre budgets et comptes 2022 établis selon MCH2, sera exigée.

➤ Présentation des comptes – principes

<sup>1</sup>Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

<sup>2</sup>En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.



## Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Synthèses.....	6
3. Quotité d'impôt et taxes communales.....	8
3.1 Quotité d'impôt.....	8
3.2 Taxes communales .....	9
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) .....	10
4.1 Généralités .....	10
4.2 Terminologie.....	10
4.3 Amortissements .....	11
4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif .....	11
4.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif).....	11
5. Résultat .....	11
5.1 Vue d'ensemble.....	11
5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global) .....	12
5.3 Compte des investissements .....	13
5.4 Résultat du financement (autofinancement) .....	13
6. Compte de résultats .....	14
6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures .....	14
6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions .....	15
6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances.....	17
7. Compte des investissements .....	20
7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières .....	20
8. Bilan.....	21
9. Tableau des flux de trésorerie .....	22
10. Annexes aux comptes annuels .....	23
10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO).....	23
10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO).....	24
10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO) .....	25
10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO) .....	26
10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO) .....	27
11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement.....	28
11.1 Taux d'endettement net (art. 23 LFCo al. a).....	28
11.2 Le degré d'autofinancement (art. 23 LFCo al. b) .....	29
11.3 La part des charges d'intérêts (art. 23 LFCo al. c).....	30
11.4 La dette brute par rapport aux revenus (art. 23 LFCo al. d).....	31

11.5 La proportion des investissements (art. 23 LFCo al. e).....	32
11.6 La part du service de la dette (art. 23 LFCo al. f).....	33
11.7 La dette nette par habitants (art. 23 LFCo al. g).....	34
11.8 Le taux d'autofinancement (art. 23 LFCo al. f) .....	35
12. Bases légales.....	36

# 1. Introduction

La Commune d'Echarlens a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce passage aux normes MCH2 est une étape cruciale pour la commune.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La commune a réalisé la réévaluation de tous ces biens que ce soit :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

Pour effectuer ces tâches, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité depuis le 01.01.2002 au 31.12.2021.

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les dépassements doivent être justifiés. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou n'aura pas de conséquences néfastes pour la commune.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2022 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2022 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch)

## 2. Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

### a) Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 14 avril 2021 les réglementations suivantes :

### Règlement sur les finances (RFin)

- Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)  
Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs .  
Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.
- Art. 4 Comptes de régularisation (art.13 et 40 al. 1 let. b LFCo)  
Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants ne varient pas, ne sont pas comptabilisés.
- Art. 5 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)  
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. à OFCo)  
Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs.  
<sup>2</sup> Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.
- Art. 6 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)  
Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 5 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

- Art. 7 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)  
<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000.00 francs. Un seul crédit additionnel par objet pourra être accordé.  
<sup>2</sup> Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.
- Art. 8 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)  
<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 6'000.00 francs.  
<sup>2</sup> Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

<sup>3</sup> En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

<sup>4</sup> Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 2'500.00 francs peuvent ne pas être listés.

- Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

## **b) Les spécificités communales**

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

## **La quotité d'impôt**

Pour l'année 2022, la quotité d'impôt reste inchangée soit 70.00 % en fonction de l'impôt cantonal de base.

## Les investissements et les projets importants

Pour l'année 2022, les investissements suivants sont terminés :

1. Terrasse de la Croix-Verte
2. Déplacement d'adduction d'eau Montmelley
3. Parking de la paroisse
4. Collecteur EU – Le Saugy
5. Réfection conduite d'épuration Montmelley

Les investissements reportés sur 2023 sont:

1. Toiture du restaurant
2. Réfection marquage et signalisation
3. Réfection de la route sur les Fourches / subvention en attente
4. Route des Cheseaux – Phase 1
5. Route des Cheseaux – Phase 2
6. Route du Pra Barzin
7. Chemin Pra Tillon (est)
8. PIEP et règlement communal
9. Travaux PGEE - suite
10. Révision du PAL – 4<sup>e</sup> rallonge

## 3. Quotité d'impôt et taxes communales

### 3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2022 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	70.00 %
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	70.00 %
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	1.5 ‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70.00 %



## 3.2 Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

### 3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable:

Taxe de raccordement habitant :	CHF 2'000.00 TTC par point de racc. CHF 500.00 TTC par appartement ou studio supplémentaire
Taxe de raccordement artisanat, industrie, agriculture	CHF 2000.00 TTC par point de racc. 1 ¼ » CHF 750.00 TTC par ¼ pouce supplémentaire
Taxe d'utilisation (de consommation) au m3	CHF 2.25 TTC
Taxe de base	CHF 0.00
Taxe de location des compteurs	CHF 36.00 TTC
Le prix de l'eau consommée est	CHF 2.25/m3 TTC

### 3.2.2 Taxes du traitement des eaux :

Taxe de raccordement eaux usées:	CHF 8.00/m2 HT de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ou CHF 1.05 par m3 si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir CHF 8.00/m2 HT de surface de la parcelle, jusqu'à une surface maximale de 1'000 m2, multipliée par un indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 0.60 pour un fonds construit hors de la zone à bâtir et zones agricoles
Taxe fixe par équivalent-habitant déterminé :	CHF 370.00 HT CHF 370.00 HT en cas d'agrandissements ou transformations
Taxe d'exploitation selon eaux consommée	CHF 2.20 par m3
Taxe de base m2 de surface de parcelle	CHF 0.50/m2 TTC

### 3.2.3 Taxes déchets :

Taxe de base par habitant, dès la 20 <sup>ème</sup> année	CHF 75.00
Taxe de base pour l'élimination des déchets des entreprises	CHF 300.00
Taxe de base pour les résidences secondaires	CHF 100.00
Prix de l'élimination des déchets taxe au sac	CHF 2.00 à CHF 9.00

### 3.2.4 Taxes d'inhumations :

Creusage d'une tombe personnes domiciliées dans la commune (inhumation 20 ans)	CHF 1'500.00 maximum
Creusage d'une tombe personnes non domiciliées dans la commune	CHF 2'000.00 maximum
Pose d'une urne dans le columbarium (maximum 20 ans)	CHF 350.00
Dépôt de l'urne dans une tombe cinéraire	CHF 350.00

#### Taxes d'entrée

Taxe pour les personnes non domiciliées dans la commune	CHF 500.00
---	------------

### 3.2.5 Taxe d'exemption du Service du feu :

Taxe d'exemption annuelle célibataire de 20 à 42 ans	CHF 200.00
Taxe d'exemption annuelle couple de 20 à 42 ans	CHF 200.00

### 3.2.6 Taxe/Impôt sur les chiens :

Par animal	CHF 50.00
------------	-----------

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu par le canton qui est facturée séparément.

### 3.2.7 Taxe place d'amarrage

Taxe annuelle citoyen d'Echarlens	gratuit
Taxe annuelle non domicilié à Echarlens	CHF 50.00

## **4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)**

### 4.1 Généralités

Les comptes 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

### 4.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Résultats cumulés des années précédentes
➤ Excédent de charges ou produits	➤ Résultat annuel

### 4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

### 4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

### 4.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2021 est repris au 1er janvier 2022 au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de dépenses, la valeur vénale est portée au bilan au titre de coût d'acquisition selon l'art. 44 de la loi sur les finances communales (LFCO)

## 5. Résultat

### 5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
<b>90</b>	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>447'920.16</b>	<b>-131'830.65</b>
400	Impôts directs, personnes physiques	2'105'737.85	1'972'900.00
401	Impôts directs, personnes morales	7'661.70	6'000.00
4021	Impôts fonciers	172'799.15	162'000.00
5 ./ 6	Investissements nets	500'894.80	1'515'067.55

## 5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'414'264.77	3'544'355.90
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'434'364.58	3'041'728.00
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>20'099.81</b>	<b>-502'627.90</b>
34	Charges financières	7'166.27	6'500.00
44	Revenus financiers	271'874.97	268'573.10
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>264'708.70</b>	<b>262'073.10</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>284'808.51</b>	<b>-240'554.</b>
38	Charges extraordinaires	-	-
48	Revenus extraordinaires	163'111.65	108'724.15
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>163'111.65</b>	<b>108'724.15</b>
39	Imputations internes	6'393.40	6'608.00
49	Imputations internes	6'393.40	6'608.00
	<b>Total imputations internes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>447'920.16</b>	<b>-131'830.65</b>

### Commentaires :

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux alors qu'au budget 2021, encore sous la forme MCH1, nous n'annonçons que le 1<sup>er</sup> niveau à savoir l'opérationnel.

**Le résultat opérationnel** boucle avec un excédent de produits de CHF 284'808.51

**Le résultat extraordinaire** boucle avec un excédent de produits de CHF 163'111.65

**Le résultat total**, soit CHF 447'920.16 d'excédent de produits sera viré à capital propre.

Le résultat **extraordinaire** porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2022 et ce, jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 143'129.40 par an correspondant à 2.64 % de la valeur de notre patrimoine administratif sans les terrains, alpages et les forêts.

Le résultat **opérationnel** peut être comparé à l'ancien compte de fonctionnement.

### 5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
690	Report au bilan des dépenses	500'894.80	1'515'067.55
590	Report au bilan des recettes		
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>500'894.80</b>	<b>1'515'067.55</b>

### 5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	447'920.60
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	233'379.05
35 +	Attributions aux financements spéciaux	110'393.25
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	29'443.27
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
299 +	Attributions aux capitaux propres	3'902'389.12
296 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	163'111.65
	Autofinancement (Cash-flow)	<b>4'501'557.10</b>
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	500'894.80
	<b>Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)</b>	<b>4'000'662.30</b>

#### d) Commentaires :

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt.

## 6. Compte de résultats

### 6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

CHARGES		Comptes		Budgets	
		2022		2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges d'exploitation	429 108.90		378 274.90	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	563 703.46		689 483.50	
33	Amortissements du patrimoine administratif	233 379.05		231 269.00	
34	Charges financières	7 166.27		6 500.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	110 393.25		74 725.20	
36	Charges de transferts	2 077 680.11		2 170 603.30	
37	Subventions redistribuées	0.00		0.00	
38	Charges extraordinaires	0.00		0.00	
39	Imputations internes	6 393.40		6 608.00	
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>3 427 824.44</b>		<b>3 557'463.90</b>	
REVENUS		Comptes		Budgets	
		2022		2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		2 588 517.25-		2 204 500.00-
41	Patentes et concessions		16 015.78-		14 700.00-
42	Taxes		531 738.75-		516 283.00-
43	Revenus divers		0.00		0.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		29 443.27-		0.00
46	Revenus de transferts		268 649.53-		306 245.00-
47	Subventions à redistribuer		0.00		0.00
44	Revenus financiers		271 874.97-		268 573.10-
48	Revenus extraordinaires		163'111.65-		108 724.15-
49	Imputations internes		6 393.40-		6 608.00-
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>		<b>3 875 744.60</b>		<b>3 425 633.25</b>
CLÔTURE		Comptes		Budgets	
		2022		2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultat	447 920.16			131 830.65
9	Compte de clôture	447 920.16			131 830.65

#### Commentaires :

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 129'639.46 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 450'111.35.

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

## 6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE Excédent de produits/charges	511'204.57	169'123.55 342'081.02	414'190.80	172'921.65 241'269.15
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE Excédent de produits/charges	84'293.04	45'141.70 39'151.34	95'854.15	45'859.40 49'994.75
2	FORMATION Excédent de produits/charges	1'156'754.94	142'637.48 1'014'117.46	1'222'553.95	201'974.30 1'020'579.65
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS Excédent de produits/charges	54'556.63	54'556.63	59'778.95	59'778.95
4	SANTE Excédent de produits/charges	348'428.80	2'312.10 346'116.70	364'304.85	2'500.00 361'804.85
5	PREVOYANCE SOCIALE Excédent de produits/charges	402'214.85	1'003.40 401'211.45	403'612.90	993.00 402'619.90
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION Excédent de produits/charges	257'630.11	9'135.80 248'494.31	280'020.05	39'439.30 240'580.75
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERR. Excédent de produits/charges	571'053.66	530'541.57 40'512.09	675'847.55	544'239.60 131'607.95
8	ECONOMIE PUBLIQUE Excédent de produits/charges	15'408.78	6'676.25 8'732.53	19'115.70	7'925.00 11'190.70
9	FINANCES ET IMPOTS Excédent de produits/charges	26'279.06 2'942'893.69	2'969'172.75	22'185.00 2'387'596.00	2'409'781.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>3'427'824.44</b>	<b>3'875'744.60</b>	<b>3'557'463.90</b>	<b>3'425'633.25</b>
	Excédent de produits/charges	<b>447'920.16</b>			<b>131'830.65</b>

### Commentaires :

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

#### 0. Administration générale

- Remplacement de la secrétaire communale et engagement d'une personne suppl.
- Le départ de la secrétaire communale et la mise en place du MCH2 ont engendré des heures supplémentaires pour l'administratrice des finances.
- La mise en œuvre des QR-factures a créé des frais supplémentaires.
- Réorganisation de l'administration – création d'un nouveau poste de travail.
- Les frais d'entretien de l'immeuble La Croix-Verte étaient plus conséquents.

#### 1. Ordre et sécurité publics, défense

- Participation de la commune à la mise en conformité du stand de tir.

#### 2. Formation

- Le déficit de l'AES passe de CHF 65'725.50 au budget à CHF 27'675.08 aux comptes.

### 3. Culture, sports et loisirs

- Rien de particulier

### 4. Santé

- Aucune participation pour le home médicalisé d'Humilimont pour 2021 (provision a été faite) et pour l'année 2022 les comptes étaient excédentaires.

### 5. Prévoyance sociale

- Rien de particulier

### 6. Trafic et télécommunications

- Le budget a été surestimé

### 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Le chapitre « approvisionnement en eau est couvert à 100% après prélèvement à la réserve de CHF 29'443.27. Le chapitre traitement des eaux usées est couvert à 100% après attribution au financement spéciale à hauteur de CHF 110'393.25. Le chapitre gestion des déchets est couvert à CHF 94.46%

### 8. Economie publique

- Rien de particulier

### 9. Finances et impôts

- Impôts sur les mutations : + CHF 107'731.65
- Impôts sur les gains immobiliers : + CHF 130'586.90
- Impôt sur les prestations en capital : + CHF 41'151.20
- Autres impôts directs : + CHF 50'942.25
- Impôts sur le revenu des PP : + CHF 56'294.20
- 

Pour conclure, la situation financière de notre commune est bonne à l'image de ces 10 dernières années. En effet, le résultat opérationnel était toujours positif.





## 6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances

### 6.3.1 Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 6'000.00 – les montants en dessous de CHF 2'500.00 ne sont pas commentés

Compte	Désignation	Comptes 2022	Budget 2022	Différence	
				Comptes/budget	Différence en %
0110.3130.00	Frais de port (envoi matériel de vote)	2 754.23	2 000.00	754.23	37.71
0120.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	654.90		654.90	100.00
0120.3102.00	Imprimés, publications	1 249.65	800.00	449.65	56.21
0210.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	5 014.75	4 059.00	955.75	23.55
0210.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	783.85	626.70	157.15	25.08
0210.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation pour AF	1 924.85	1 567.40	357.45	22.81
0210.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	1 259.65	1 006.60	253.05	25.14
0210.3130.01	Frais d'encaissement	1 735.35	1 200.00	535.35	44.61
0210.3130.16	Frais de port	2 076.50		2 076.50	100.00
0210.3133.00	Charges d'utilisation informatique - hébergement du serveur	770.25		770.25	100.00
0210.3611.00	SCC provision d'encaissement s/impôt gains immobiliers	2 303.00	800.00	1 503.00	187.88
0220.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	7 044.02	5 193.30	1 850.72	35.64
0220.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	1 065.12	801.80	263.32	32.84
0220.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation pour AF	2 478.11	2 005.40	472.71	23.57
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	6 017.95	3 000.00	3 017.95	100.60
0220.3091.00	Recrutement du personnel	1 550.65		1 550.65	100.00
0220.3099.00	Autres charges du personnel	1 406.55	500.00	906.55	181.31
0220.3113.00	Matériel informatique	3 080.25		3 080.25	100.00
0220.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	300.65		300.65	100.00
0220.3130.01	Frais de téléphone et connexion internet	2 377.05	1 700.00	677.05	39.83
0220.3130.04	Frais de réception et délégations	1 456.60	1 000.00	456.60	45.66
0220.3130.05	Cotisation membre actif association des secrétaires	160.00	50.00	110.00	220.00
0220.3130.17	Mise sous pli matériel de vote	411.45		411.45	100.00
0220.3133.00	Charges d'utilisation informatique - hébergement du serveur	770.15	600.00	170.15	28.36
0220.3134.00	Primes d'assurances	1 451.10		1 451.10	100.00
0290.3101.01	Autres fournitures et marchandise La Croix-Verte	724.75		724.75	100.00
0290.3132.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes	753.45		753.45	100.00
0290.3134.00	Primes d'assurances (sans la Croix-Verte)	3 388.05	2 327.60	1 060.45	45.56
0290.3134.01	Primes d'assurances La Croix-Verte	5 019.85	1 973.55	3 046.30	154.36
0290.3144.03	Entretien de l'immeuble La Croix-Verte	10 948.65	6 000.00	4 948.65	82.48
1400.3000.00	Rémunération de la Commission de naturalisation	540.00	400.00	140.00	35.00
1400.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	0.70		0.70	100.00
1400.3130.00	Part au frais d'exploitation du registre foncier	339.60	230.00	109.60	47.65
1500.3010.00	Salaires du personnel de la voirie	318.90		318.90	100.00
1500.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	22.00		22.00	100.00
1500.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	27.70		27.70	100.00
1500.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	9.20		9.20	100.00
1500.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation pour AF	8.50		8.50	100.00
1500.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	4.15		4.15	100.00
1626.3130.00	Frais de téléphone	845.40		845.40	100.00
1626.3132.00	Indemnité ORCOC	3 230.00		3 230.00	100.00
1626.3134.01	Primes d'assurances	1 575.00		1 575.00	100.00
1626.3910.00	Imputations internes pour salaires - gestion	370.00		370.00	100.00
2120.3130.00	Frais de transports des élèves	1 577.40		1 577.40	100.00
2170.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	253.36	207.90	45.46	21.87
2170.3134.00	Primes d'assurances	4 660.90	2 936.85	1 724.05	58.70
2170.3144.01	Entretien courant du bâtiment scolaire	2 171.05	500.00	1 671.05	334.21
2170.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	117.30		117.30	100.00
2180.3637.00	Subventions aux parents AES	1 453.00	1 100.00	353.00	32.09
2200.3612.00	Contribution classes de développement	139.00		139.00	100.00
3420.3010.00	Salaires du personnel d'entretien	5 549.10	3 489.00	2 060.10	59.05
3420.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	73.12	45.70	27.42	60.00
3420.3170.01	Dédommagements véhicules édilité "fleurs"	27.60		27.60	100.00
5451.3636.00	Subventions Association A.F.J.	3 881.50	3 000.00	881.50	29.38
5451.3636.01	Subventions garderies	17 232.95	13 000.00	4 232.95	32.56
5720.3636.00	Subventions aux organisations privées (dons)	131.70		131.70	100.00
5790.3000.00	Rémunération de la Commission Senior+	1 305.00		1 305.00	100.00
5790.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	1.70		1.70	100.00

5790.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	28.20		28.20	100.00	
5790.3170.01	Frais seniors, aînés	1 462.55		1 462.55	100.00	
5790.3611.00	Participation aides/victimes d'infractions SASoc	1 965.90	1 603.80	362.10	22.58	
6150.3131.00	Planifications et projections de tiers, prestations	4 023.00		4 023.00	100.00	Conseils d'ingénieurs - complément d'étude arrêts bus
6150.3134.02	Primes d'assurances div.	1 093.60	900.80	192.80	21.40	
6150.3137.01	Impôts et permis véhicules	2 891.00	1 400.00	1 491.00	106.50	
6220.3101.00	Fournitures diverses	940.55		940.55	100.00	
7100.3010.00	Salaires de l'employé communal	388.30	175.00	213.30	121.89	
7100.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	26.83	12.10	14.73	121.74	
7100.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	33.89	14.80	19.09	128.99	
7100.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	11.17	6.30	4.87	77.30	
7100.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	10.30	4.70	5.60	119.15	
7100.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	5.08	2.30	2.78	120.87	
7100.3111.00	Achats de machines, appareils, véhicules, outils	807.45		807.45	100.00	
7100.3130.00	Timbres/port/représentations	80.80		80.80	100.00	
7200.3510.01	Attributions au financement spécial équilibre du compte	3 559.05		3 559.05	100.00	Directives MCH2
7300.3120.01	Eau, consommation	45.25		45.25	100.00	
7300.3130.01	Déchets bois	4 905.20		4 905.20	100.00	voir 7300.3130.00
7300.3130.07	Peintures et solvants	2 741.05	2 000.00	741.05	37.05	
7300.3140.01	Entretien de la déchetterie	390.00		390.00	100.00	
7410.3010.00	Salaires du personnel	1 409.40	438.00	971.40	221.78	
7410.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	97.28	30.20	67.08	222.12	
7410.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	122.45	37.10	85.35	230.05	
7410.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	40.53	15.90	24.63	154.91	
7410.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	37.36	11.80	25.56	216.61	
7410.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	18.45	5.70	12.75	223.68	
7410.3130.00	Prestations de tiers	521.00		521.00	100.00	
7710.3010.00	Salaires du personnel	930.25	350.00	580.25	165.79	
7710.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	14.00	9.50	4.50	47.37	
7710.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	6.64	4.60	2.04	44.35	
7710.3101.00	Plaques columbarium	325.25	100.00	225.25	225.25	
7710.3101.01	Matériel et fournitures	583.40	100.00	483.40	483.40	
7790.3010.00	Salaires du personnel	4 344.55	3 417.00	927.55	27.15	
7790.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	290.57	235.90	54.67	23.18	
7790.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	354.94	289.60	65.34	22.56	
7790.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	56.78	44.70	12.08	27.02	
7790.3170.00	Dédommagements véhicules édilité	28.30		28.30	100.00	
7900.3000.00	Salaires du personnel	2 612.50	1 000.00	1 612.50	161.25	
7900.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	3.40		3.40	100.00	
7900.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	44.92		44.92	100.00	
7900.3130.01	Autorisations de construire - avance permis	2 855.75	1 000.00	1 855.75	185.58	
7900.3158.00	Mise à jour du cadastre - abonnement Géosud	2 369.45		2 369.45	100.00	Plateforme e-Commap
8180.3130.01	Prestations de tiers	160.00		160.00	100.00	
8200.3134.00	Assurance RC + divers	346.35	262.40	83.95	31.99	
9100.3181.00	Pertes sur débiteurs, impôts et taxes	8 025.45	2 500.00	5 525.45	221.02	ADB
9500.3130.00	Frais de perception de l'impôt sur les véhicules	1 487.70		1 487.70	100.00	
9610.3499.02	Intérêts négatifs	4.11		4.11	100.00	

### Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

### 6.3.2 Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 6'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2022	Budget 2022	Différence	Différence	Explicatif
		Charges	Charges	comptes/budget	en %	
0210.3010.00	Salaires du personnel administratif des finances	72'636.10	58'052.30	14'583.80	25.12	Heures supplémentaires/surcharge de travail suite au départ de la secrétaire communale et travaux MCH2
0210.3113.00	Matériel informatique	6'080.95		6'080.95	100.00	nouveau serveur pour QR factures
0210.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	15'807.35		15'807.35	100.00	voir compte 0210.3158.00 - ventilation - création nouveau compte
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	111'845.35	74'275.20	37'570.15	50.58	augmentation du taux de travail de 80% à 100% / aide extérieure contrôle des habitants
0220.3110.00	Meubles, machines et appareils de bureau, photocopieuses	14'165.60		14'165.60	100.00	accord de la commission financière
0290.3110.00	Acquisition de meubles pour l'immeuble La Croix-Verte	7'930.20		7'930.20	100.00	tables pour la petite salle à manger
0290.3150.00	Entretien mobilier & install.techniques (Croix-Verte)	14'173.50	5'000.00	9'173.50	183.47	budget sous-estimé / div. réparations: volets, frigos, mélangeur cuisine, porte WC handicapé
1610.3612.00	Participation communale aux frais du stand de tir	7'324.00		7'324.00	100.00	voir compte 1610.3151.00 - création nouveau compte
2181.3612.10	AES La Passerelle -déficit	27'675.08		27'675.08	100.00	voir compte 2181.3612.00 - création nouveau compte
3290.3612.20	Participation à Option Gruyère	8'000.04		8'000.04	100.00	voir compte 3220.3636.00 - création nouveau compte - ventilation
7100.3143.01	Canalisations / entretien du réseau par des tiers (travaux)	79'463.35	55'000.00	24'463.35	44.48	parking de la Cure, déplacement de la conduite et une facture de Gremion Staremborg pour travaux 2021
7100.3160.00	Utilisation du réservoir de "Rosaires"	7'924.25		7'924.25	100.00	Au budget oublié
7200.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	106'834.20	74'725.20	32'109.00	42.97	attribution à la réserve (taxes de base encaissées) - directives SCOM
7300.3130.12	SAIDEF Posieux - déchets urbains	15'605.15	9'000.00	6'605.15	73.39	budget sous-estimé

#### Commentaires :

Les principales différences proviennent des comptes : administration, bâtiment La Croix-Verte et approvisionnement en eaux.

## 7. Compte des investissements

### 7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	486'952.15	-	1'476'444.40	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	13'942.65	-	38'623.15	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
<b>5</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>500'894.80</b>	<b>-</b>	<b>1'515'067.90</b>	<b>-</b>

  

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Total recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

  

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	500'894.80	-	1'515'067.90
690	Excédent de recettes/dépenses	-	500'894.80	-	1'515'067.90



## 8. Bilan

(Généré automatiquement par le système informatique)

<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>6'373'689.86</b>	<b>12'625'482.09</b>
10	Patrimoine financier PF	3'902'933.06	4'399'091.81
100	Disponibilités et placements à court terme	3'271'624.73	3'022'781.97
101	Créances	-1'607'019.14	-1'638'882.01
104	Actifs de régularisation	2'219'151.12	2'256'264.50
107	Placements financiers à long terme	19'176.35	17'177.35
108	Immobilisations corporelles PF	0.00	741'750.00
14	Patrimoine administratif PA	2'470'756.80	8'226'390.28
140	Immobilisations corporelles PA	2'365'127.25	7'917'133.73
142	Immobilisations incorporelles PA	105'624.55	112'788.60
144	Prêts PA	0.00	80'000.00
145	Participations, capital social PA	5.00	116'467.95
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-6'373'689.86</b>	<b>-12'625'482.09</b>
20	Capitaux de tiers	-2'420'141.41	-1'779'311.77
200	Engagements courants	-72'504.85	-126'420.25
204	Passifs de régularisation (RG)	-349'039.60	-128'370.69
205	Provisions à court terme	-133'297.00	-75'156.42
206	Engagements financiers à long terme	0.00	-731'864.35
208	Provision à long terme	-1'865'299.96	-717'500.06
29	Capital propre	-3'953'548.45	-10'846'170.32
290	Financement spéciaux	-792'646.27	-2'494'714.41
295	Réserve liée au retraitement PA		-1'288'164.61
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert du bilan	-3'160'902.18	-7'063'291.30

## 9. Tableau des flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
90	Clôture du compte de résultats	447'920.16
33	Amortissement du patrimoine administratif	233'379.05
35	Attributions aux financements spéciaux	110'393.25
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-29'443.27
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
466	Amortissements des subventions des investissements	-38'940.90
389	Attributions aux capitaux propres	
4490	Revalorisation du patrimoine financier	
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-163'111.65
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>560'196.64</b>
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATION</b>		
101	Variation des créances	31'862.87
102	Variation des placements financiers à court terme	
104	Variation des actifs de régularisation	-37'113.38
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	
1079	Variation des placements financiers à long terme	2'000.00
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	
144	Variation prêts	-80'000.00
200	Variation des engagements courants	53'915.40
204	Variation des passifs de régularisations	-220'668.91
205	Variation des provisions à court terme	-58'140.58
208	Variation des provisions à long terme	
290	Variation des engagements des financements spéciaux	
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>		<b>-308'144.60</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
5900	Recettes d'investissement	0
6900	Dépenses d'investissement	-500'894.80
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-500'894.80</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
2064	Variation des emprunts	0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-248'842.76</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	3'271'624.73
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	3'022'781.97
<b>VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		<b>-248'842.76</b>

## 10. Annexes aux comptes annuels

### 10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

	290	291	295	296	299	29
Comptes annuels 2022	Financements spéciaux	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Excédent ou découvert du bilan	TOTAL Capital propre
Etat au 01.01.	792'646.27	0.00	0.00	0.00	3'160'902.18	3'953'548.45
Attribution aux financements spéciaux	110'393.25					110'393.25
Prélèvements sur les financements spéciaux	-29'443.27					-29'443.27
Transfert réserve de réévaluation MCH2 pour le maintien de la valeur approvisionnement en eau	152'094.45		-152'094.45			0.00
Transfert réserve de réévaluation MCH2 pour le maintien de la valeur Eaux usées	1'402'160.81		-1'402'160.81			0.00
Transfert Financement spéciaux des eaux usées sur FSEC traitement des eaux usées	-261'484.90					-261'484.90
Transfert depuis financement spéciaux des eau usées	261'484.90		-			261'484.90
Transfert réserve de réévaluation MCH2 pour le maintien de la valeur Déchets	66'862.90		-66'862.90			0.00
Taxes des raccordement 2022 Approvisionnement en eau						0.00
Taxes de raccordement 2022 Eaux usées						0.00
Réserve de réévaluation MCH2 Approvisionnement en eau			-55'084.85			-55'084.85
Réserve de réévaluation MCH2 Eaux usées			1'094'915.65			1'094'915.65
Réserve de réévaluation MCH2 Déchets			66'862.90			66'862.90
Réserve de réévaluation MCH2 Patrimoine administratif			3'530'618.78			3'530'618.78
Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du Patrimoine administratif (sur 20 ans)			-143'129.40			-143'129.40
Dissolution des fonds divers et transfert aux résultats cumulés			-1'584'900.31		2'712'716.95	1'127'816.64
Réserve de réévaluation MCH2 Patrimoine financier				741'752.00		741'752.00
Dissolution de la réserve liée au retraitement du patrimoine financier et transfert aux résultats cumulés				-741'752.00	741'752.00	0.00
Résultat annuel					447'920.17	447'920.17
Etat au 31.12.	2'494'714.41	0.00	1'288'164.61	0.00	7'063'291.30	10'846'170.32

## 10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

	2056		2088	205 et 208
	Provisions à court terme pour engagement de prévoyance		Provision à long terme du compte des investissements	
<b>Comptes annuels 2022</b>				
<b>Etat au 01.01.</b>	133'297.00		1'865'299.96	1'998'596.96
Utilisation de la provision - caisse de pension Etat - versement à l'Etat	-58'140.58			-58'140.58
Utilisation partielle de la réserve fonds route - investissements			-10'711.50	-10'711.50
Transferts réserve fonds derrière l'église/sur Villa vers cpte 29990.00			-13'329.30	-13'329.30
Transferts réserve fonds de rénovation Stand de tir vers cpte 29990.00			-7'236.25	-7'236.25
Transferts autres réserves vers cpte 29990.00			-1'042'656.10	-1'042'656.10
Transferts fonds de rénovation école vers cpte 29990.00			-64'596.00	-64'596.00
Utilisation partielle réserve rénovation Croix-Verte - investissements			-9'270.75	-9'270.75
<b>Etat au 31.12.2022</b>	<b>75'156.42</b>		<b>717'500.06</b>	<b>792'656.48</b>



### 10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

	10702.00	10703.00	10704.00	14540.00	14520.02	14550.01	14550.02	14550.03	14550.04
Nom de l'organisation	Banque Raiffeisen	Actions SI EVERDES	Gruyère Energie	Participation à la SAIDF Posieux	Participation à la STEP Vuippens (AIS)	Actions Espace Gruyère	Actions Remontés La Berra SA	Télécabine Charmey Les Dents Verts SA	Coopérative fromages alpage
Forme juridique	Société coopérative	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Association des communes	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Coopérative
Activités, tâches publique accomplies	collecter l'épargne des détenteurs de capitaux; accorder des crédits aux agents économiques déficitaires; gérer les dépôts et offrir des services financiers.	Construction, acquisition, vente, gérance de tous immeubles	Produire, approvisionner et distribuer de l'énergie	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets	Epuration des eaux usées du bassin de la Sionge	Promouvoir l'économie régionale, renforcer l'image de Bulle en tant que centre de l'élevage et de l'agriculture en général, créer et exploiter un centre d'activités	Construction et exploitation de remontées mécaniques à la Berra	Construction et exploitation de remontées Charmey	Sauvegarder la production du Gruyère et du Vacherin d'alpage
Capital total de l'organisation		80'000.00	8'910'000.00	27'000'000.00		3'389'550.00	4'500'000.00		
Part de la commune				0.00083%					
Valeur d'acquisition de la participation	200.00	3'000.00	123'750.00	22'560.00	261'266.85	600.00	1'000.00	1000.00	100.00
Valeur comptable de la participation	200.00	1.00	1.00	1.00	116'462.95	1.00	1.00	1.00	1.00
Principales autres parties intéressées					Bulle, Corbières, Hauteville, Marsens, Morlon, Pont-en-Ogoz, Pont-La-Ville, Riaz, La Roche, Sorens, Vaulruz, Vuadens				
Participations que détient en propre l'organisation									

## 10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
<b>Entreprises de droit privé selon CO/CCS</b>				
			0	
<b>Entreprises de droit public</b>				
<b>Contrats de droit public</b>				
<b>Autres engagements / leasing</b>				

## 10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

Compte	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Valeur au bilan au 01.01.2022	MCH2 cpte amortissement 2022	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Investissements en 2022	Valeur résiduelle MCH2 au 31.12.2022
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>10'046'596.27</b>	<b>9'559'644.12</b>	<b>205'401.30</b>	<b>2'647'454.40</b>	<b>486'952.15</b>	<b>7'399'141.87</b>
1400	Terrains (bâti et non bâti)	2'059'034.60	2'059'034.60	-	-		2'059'034.60
1401	Routes et voies de communications	2'297'455.50	2'057'539.00	64'341.80	767'900.40	239'916.50	1'529'555.10
1402	Aménagement des cours d'eau	55'881.30	55'881.30	2'794.10	29'554.50	0.00	26'326.80
1403	Autres ouvrages de génie civil	2'341'107.66	2'248'381.66	40'871.20	476'044.70	92'726.00	1'865'062.96
1404	Bâtiments	3'142'026.21	2'987'716.56	91'084.20	1'355'499.80	154'309.65	1'786'526.41
1405	Forêts	24'891.00	24'891.00	-	-	0.00	24'891.00
1406	Biens meubles	126'200.00	126'200.00	6'310.00	18'455.00	0.00	107'745.00
1407	Installations en constructions						
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>1'032'133.51</b>	<b>1'018'190.86</b>	<b>27'977.75</b>	<b>262'329.65</b>	<b>13'942.65</b>	<b>769'803.86</b>
1409	Autres immobilisations corporelles (terrains alpages)	517'991.86	517'991.86	-	-	0.00	517'991.86
1429	Autres immobilisations incorporelles (plans)	230'314.80	216'372.15	20'140.05	117'526.20	13'942.65	112'788.60
145-2,-4	Participations	283'826.85	283'826.85	7'837.70	144'803.90		139'022.95
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>							
1080	Terrains non bâtis	<b>741'750.00</b>	<b>741'750.00</b>	0			<b>741'750.00</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>-1'124'270.45</b>	<b>-1'124'270.45</b>	<b>-38'940.90</b>	<b>-392'406.10</b>		<b>-731'864.35</b>
2068	Subventions d'investissement passif	-1'124'270.45	-1'124'270.45	-38'940.90	-392'406.10		-731'864.35

# 11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

## 11.1 Taux d'endettement net (art. 23 LFCo al. a)

### 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	1'779'311.77
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1'852'890.37
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	731'864.35
Patrimoine financier	-	10	4'399'091.81
<b>= Dette nette</b>			<b>-1'498'754.02</b>
<b>Revenus fiscaux</b>		40	<b>2'588'517.25</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT NET</b>			<b>-57.90%</b>
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

#### Commentaires :

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Le taux d'endettement net est de moins 57.90 %.



## 11.2 Le degré d'autofinancement (art. 23 LFCo al. b)

### 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			447'920.16
Amortissement du PA	+	33	233'379.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	110'393.25
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	29'443.27
Réévaluations emprunts PA	+	364	
Réévaluations participations PA	+	365	
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	38'940.90
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	
Prélèvements sur le capital propre	-	489	163'111.65
Réévaluations PA	-	4490	
<b>= Autofinancement</b>			<b>560'196.64</b>
Immobilisations corporelles		50	486'952.15
Investissements pour le compte de tiers	+	51	
Immobilisations incorporelles	+	52	13'942.65
Prêts	+	54	
Participations et capital social	+	55	
Propres subventions d'investissements	+	56	
Investissements extraordinaires	+	58	
<b>= Investissements bruts</b>			<b>500'894.80</b>
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	
Remboursements	+	61	
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	
Subventions d'investissements acquises	+	63	
Remboursement de prêts	+	64	
Transfert de participations	+	65	
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	
<b>= Recettes d'investissement</b>			<b>-</b>
Investissements bruts			500'894.80
Recettes d'investissement	-		-
<b>= Investissements nets</b>			<b>500'894.80</b>
<b>DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>			<b>112%</b>

### Commentaires :

Cet indicateur no 2 renseigne sur la part des investissements que la commune peut financer par ses propres moyens, c'est-à-dire par son bénéfice structurel. Cet indicateur doit être analysé sur plusieurs années, car les investissements peuvent varier significativement d'une année à l'autre.

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Avec un taux de 112 % nous sommes en haute conjoncture mais il faut interpréter avec prudence le résultat.

## 11.3 La part des charges d'intérêts (art. 23 LFCo al. c)

### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	
Revenus des intérêts	-	440	9'829.12
<b>= Charges d'intérêts net</b>			<b>-9'829.12</b>
Revenus fiscaux		40	2'588'517.25
Patentes et concessions	+	41	16'015.78
Taxes	+	42	531'738.75
Revenus divers	+	43	
Revenus financiers	+	44	271'874.97
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	29'443.27
Revenus de transfert	+	46	268'649.53
Revenus extraordinaires	+	48	163'111.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	163'111.65
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	143'129.40
<b>= Revenus courants</b>			<b>3'849'368.95</b>
<b>PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS</b>			<b>0%</b>

### Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Avec un taux de 0 % nous sommes bon en termes de charges d'intérêts par rapports à nos revenus.

## 11.4 La dette brute par rapport aux revenus (art. 23 LFCo al. d)

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			
Engagements courants		200	126'420.25
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1'852'890.37
Engagements financiers à court terme	+	201	
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	731'864.35
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	731'864.35
<b>= Dette brute</b>			<b>1'979'310.62</b>
Revenus fiscaux		40	2'588'517.25
Patentes et concessions	+	41	16'015.78
Taxes	+	42	531'738.75
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	271'874.97
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	29'443.27
Revenus de transfert	+	46	268'649.53
Revenus extraordinaires	+	48	163'111.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	163'111.65
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	143'129.40
<b>= Revenus courants</b>			<b>3'849'368.95</b>
<b>DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS</b>			<b>51%</b>

### Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Pour la commune, le taux de 51 % est considéré comme bon, car se trouve dans la tranche 50% - 100%.

## 11.5 La proportion des investissements (art. 23 LFCo al. e)

### 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	486'952.15
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	13'942.65
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
<b>= Investissements bruts</b>			<b>500'894.80</b>
Charges de personnel		30	429'108.90
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	563'703.46
Réévaluations sur créances	-	3180	
Charges financières	+	34	7'166.27
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	
Charges de transfert	+	36	2'077'680.11
Réévaluations, emprunts PA	-	364	
Réévaluations, participations PA	-	365	
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	
Charges de personnel extraordinaires	+	380	
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	
Charges de transfert extraordinaires	+	386	
<b>= Dépenses courantes</b>			<b>3'077'658.74</b>
Dépenses courantes			3'077'658.74
Investissements bruts	+		500'894.80
<b>Dépenses totales</b>			<b>3'578'553.54</b>
<b>PROPORTION DES INVESTISSEMENTS</b>			<b>14%</b>

#### Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la commune.

Avec un taux de 14 %, la commune a un effort d'investissement moyen. Le changement des autorités communales et la complexité de certains investissements ont ralenti les travaux d'investissements prévus. En grande partie, ils seront effectués en 2023.



## 11.6 La part du service de la dette (art. 23 LFCo al. f)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE			
Charges d'intérêts		340	
Revenus des intérêts	-	440	9'829.12
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	233'379.05
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	
Amortissements subventions d'investissements	+	366	
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	38'940.90
<b>= Service de la dette</b>			<b>184'609.03</b>
Revenus fiscaux		40	2'588'517.25
Patentes et concessions	+	41	16'015.78
Taxes	+	42	531'738.75
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	271'874.97
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	29'443.27
Revenus de transfert	+	46	268'649.53
Revenus extraordinaires	+	48	163'111.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	163'111.65
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	143'129.40
<b>= Revenus courants</b>			<b>3'849'368.95</b>
<b>PART DU SERVICE DE LA DETTE</b>			<b>5%</b>

### Commentaires :

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Avec un taux de 5 %, la commune a une charge acceptable.

## 11.7 La dette nette par habitants (art. 23 LFCo al. g)

### 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	1'779'311.77
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1'852'890.37
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	731'864.35
Patrimoine financier	-	10	4'399'091.81
<b>= Dette nette</b>			<b>-1'498'754.02</b>
Population résidente permanente			<b>862.00</b>
<b>DETTE NETTE PAR HABITANT</b>			<b>-1738.693759</b>
(Dette nette / Population résidente permanente)			

#### Commentaires :

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

La commune n'a pas de dette par habitant.

## 11.8 Le taux d'autofinancement (art. 23 LFCo al. f)

### 8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			447'920.16
Amortissement du PA	+	33	233'379.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	110'393.25
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	29'443.27
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	38'940.90
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	163'111.65
Réévaluations PA	-	4490	-
<b>= Autofinancement</b>			<b>560'196.64</b>
Revenus fiscaux		40	2'588'517.25
Patentes et concessions	+	41	16'015.78
Taxes	+	42	531'738.75
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	271'874.97
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	29'443.27
Revenus de transfert	+	46	268'649.53
Revenus extraordinaires	+	48	63'111.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	163'111.65
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	143'129.40
<b>= Revenus courants</b>			<b>3'849'368.95</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>			<b>15%</b>
(Autofinancement / Revenus courants)			

#### Commentaires :

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Un taux d'autofinancement de 15 % qualifie la commune dans la catégorie de moyen. Ce qui résulte qu'elle peut consacrer une partie de ses revenus au financement de ses investissements.

## 12. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.6](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6)

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.61](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61)

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlements communaux

<https://www.echarlens.ch/index.php/administration/reglements>